

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 04 juillet 2024

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 05  
juillet 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin  
2024

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure  
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David  
HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline  
MAROLLEAU, Yves GAVULT, Aïcha BEZZAYER,  
Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric  
RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS,  
Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Emile  
BEYROUTI, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER,  
Fabien BAGNON, Eric PEREZ

Membres absents excusés à la séance :

Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Bruno  
DANDROY, Laurent KAZMIERCZAK, Céline BALITRAN-  
FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE,  
Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Nejma REDJEM

Pouvoirs :

Camille EL-BATAL à Marylène MILLET, Caroline  
VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Laurent  
KAZMIERCZAK à Delphine CHAPUIS, Céline BALITRAN-  
FAURE à Patrick FAURE, Jean-Christian DARNE à  
Guillaume COUALLIER, Eliane NAVILLE à Yamina SERI,  
Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL, Nejma  
REDJEM à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

ÉVOLUTION DE LA GAMME DE  
PRODUITS ÉCO-RESPONSABLES  
SIGNATURES DE LA VILLE DE  
SAINT-GENIS-LAVAL

Délibération : 07.2024.104

Transmis en préfecture le : 05/07/2024

**RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane GONZALEZ**

Dans le cadre d'une campagne de marketing territorial, la ville de Saint-Genis-Laval a lancé des produits signatures, qui sont vendus aux habitants. Ces produits sont disponibles à la vente lors d'événements comme le 13 juillet, la foire de la Sainte-Catherine, le forum des associations... et dans les établissements publics de la ville comme La Mouche, le B612 ou l'accueil de la mairie, sous réserve d'avoir une régie et un agent disponible pour réaliser la vente.

Les différents produits mis en vente sont les suivants : tote bags, mugs, sous-verres, carnets, affiches, cartes postales et marque-pages. Tous les produits ont été choisis dans le cadre d'une stratégie écoresponsable. Les carnets, affiches, cartes postales, marque-pages proposés actuellement sont fabriqués en France. Les tote bags proviennent à ce jour du Portugal et sont en seaqual 100 %, c'est à dire issu du recyclage des déchets plastiques marins. Les mugs sont pour l'heure importés et imprimés à Lyon.

Sur ce modèle, la ville souhaite proposer à la vente de nouveaux assortiments et déclinaisons de produits, ainsi que la vente par lot. Tous les bénéfices de ces ventes seront utilisés pour des projets de végétalisation de la ville : les bénéfices réalisés seront ainsi réinjectés sous forme de nouvelles dépenses inscrites et votées au budget primitif de l'exercice suivant.

Produits	Tarif unitaire
Tote bag en seaqual 100 %, matière issue du recyclage des déchets plastiques	10,00€
Mug	5,00€
Dessous de verre (en carton, vendus par 6)	1,50€
Affiche A4	8,00€
Affiche 40*60	13,00€
Marque-page	1,50€
Carte postale	1,00€
Carnet dos carré collé 48 feuilles, couverture couché satin	6,00€

Assortiment et tarifs par lots	
Nombre	Tarif unitaire de l'assortiment : un mug, un marque-page, un carnet et un tote bag
De 1 à 9 exemplaires	21,00€
De 10 à 49 exemplaires	20,00€
De 50 à 99 exemplaires	19,00€
100 exemplaires et plus	18,00€

Tarifs par lots d'un même type de produits							
Nombre	Tarif unitaire de l'affiche A4	Tarif unitaire de l'affiche 40*60 cm	Tarif unitaire du tote-bag	Tarif unitaire du carnet	Tarif unitaire du marque-page	Tarif unitaire du dessous de verre	Tarif unitaire de la carte postale (selon conventions éventuelles de cessions)
De 5 à 9 exemplaires	7€	11€	9,50€	5,75 €	1,25 €	1,25 €	0,80€

De 10 à 49 exemplaires	6€	9€	9,00€	5,50 €	1,00 €	1,00 €	0,70€
De 50 à 99 exemplaires	5€	8€	8,50€	5,25 €	0,75 €	0,75 €	0,60€
100 exemplaires et plus	4€	7€	8,00€	5,00 €	0,50 €	0,50 €	0,50€

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 27 juin 2024 ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la vente de ces produits dérivés représentant la ville de Saint-Genis-Laval ;
- **APPROUVER** les tarifs fixés pour la vente de ces produits ;
- **DIRE** que les bénéfices générés seront alloués à des projets de végétalisation en les inscrivant sous forme de dépenses supplémentaires votées dans le budget primitif de l'exercice suivant
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Stéphane GONZALEZ**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

Le secrétaire de séance,

**Jacky BÉJEAN**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,  
Marylène MILLET**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

**Liste des élus s'étant ABSTENU**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.